



SEANCE DU 9 MARS 2022

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 18
Date de la convocation : 04/03/2022
Date d'affichage : 04/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ATTARD Rémy, ALBERT Jeannine, BAJ FRELIN Véronique, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, GERBAUD Grégory, HITA José, JULIAN Vanessa, QUINTA Christèle, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, SALVADOR Julien, VIDAL Mélanie.

Absente : MIR Laure.

Secrétaire de séance : Mme JULIAN Vanessa a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°10/2022 : AMENAGEMENT SPORTIF ET LUDIQUE DU RAVIN DU MONASTIR – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION OCCITANIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Région Occitanie accompagne les collectivités dans la création d'équipements sportifs d'intérêt local, favorisant l'accès pour tous à la pratique sportive tout en participant à un aménagement équilibré du territoire.

Il explique que les installations sportives prévues dans le projet sportif et ludique du Ravin du Monastir contribuent pleinement à la réalisation de ces objectifs.

Il propose donc à l'assemblée de solliciter la Région Occitanie pour l'attribution d'une subvention au titre de la construction d'équipements sportifs d'intérêt local, à son taux maximum, soit 15 %, pour la fourniture et les travaux de pose des installations sportives prévus dans le projet d'aménagement sportif et ludique du Ravin du Monastir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de solliciter la Région Occitanie pour l'attribution d'une subvention au titre de la construction d'équipements sportifs d'intérêt local, à son taux maximum, soit 15 %, pour la fourniture et les travaux de pose des installations sportives prévus dans le projet d'aménagement sportif et ludique du Ravin du Monastir, suivant le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant H.T.	Objet	Montant H.T.
Création pumptrack	60 000.00 €	Subvention Région (15 %)	23 355.00 €
City-stade	36 000.00 €		
Plateforme city-stade	29 700.00 €		
Fourniture et pose de street work out	30 000.00 €	Autofinancement / Emprunt (85 %)	132 345.00 €
TOTAL H.T.	155 700.00 €	TOTAL H.T.	155 700.00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**



Le Maire,

Rémy ATTARD

Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 10/03/2022
- Affichage le : 10/03/2022
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.